

**ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER DES BOUCHES DU RHONE
VILLA RAMBOT
32 AV STE VICTOIRE
13100 AIX EN PROVENCE**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS

**ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER DES BOUCHES DU
RHONE
VILLA RAMBOT
32 AV STE VICTOIRE
13100 AIX EN PROVENCE**

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Evènements significatifs postérieurs à la clôture" de l'annexe des comptes annuels concernant la scission des activités « Accueil de jour » et « Plateforme de répit ».



III - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :

la crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation des différents postes comptables sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Conclusion :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

IV - VERIFICATIONS DU RAPPORT DU TRÉSORIER ET DES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Au vue du contexte de crise sanitaire COVID 19, les organes compétents pour arrêter et approuver les comptes ont dû s'adapter à la situation.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport du trésorier.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 24/03/2021

Laurent VERVLOET

Commissaire aux Comptes



Bonifacio & Associés

SAS au capital de 8 000 €

11 avenue Frédéric Mistral

13008 Marseille

Tél. : 04 91 16 73 30 - Fax : 04 91 22 09 06

Siret : 450 146 147 00019 - Code APE : 6920Z

RAPPORT SPECIAL

**ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER DES BOUCHES DU
RHONE
VILLA RAMBOT
32 AV STE VICTOIRE
13100 AIX EN PROVENCE**

EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association FRANCE ALZHEIMER DES BOUCHES DU RHONE, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Il ne nous a été fait état d'aucune convention nouvelle visée à l'article L612-5 du Code du Commerce.



2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Marseille le 24/03/2021

Bonifacio & Associés
SAS au capital de 8 000 €
11 avenue Frédéric Mistral
13008 Marseille
Laurent VERVLOET
Commissaire aux Comptes
Tél. : 04 91 16 79 11 - Fax : 04 91 22 09 06
Siret : 450 146 147 00019 - Code APE : 6920Z

FRANCE ALZHEIMER BDR
32 AVENUE SAINTE VICTOIRE
VILLA RAMBOT
13100 AIX EN PROVENCE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Activité principale de l'association : ASSOCIATION CULTURELLE

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à MARSEILLE
Le 07/04/2021

Hervé HUGEL
Expert Comptable

H2 CONSULTANTS
129 BD FRANCOISE DUPARC

13004 MARSEILLE
04.91.18.51.30

COMPTES ANNUELS au 31/12/2020

- *Rapport de présentation*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Evaluation des contributions volontaires*
- *Annexe*

H2 CONSULTANTS
129 BD FRANCOISE DUPARC

13004 MARSEILLE
04.91.18.51.30

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

FRANCE ALZHEIMER BDR
32 AVENUE SAINTE VICTOIRE
VILLA RAMBOT
13100 AIX EN PROVENCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 175 190	Eur os
- Produits d'exploitation,	314 117	Eur os
- Résultat net comptable,	103 621	Eur os

Fait à MARSEILLE
Le 22/03/2021

Hervé HUGEL
Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	55 166	54 965	201	402	201-	50.04-	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières⁽¹⁾							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	1 200		1 200	1 200			
Total I	56 366	54 965	1 401	1 602	201-	12.56-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 057		18 057	9 386	8 671	92.38
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	2 955		2 955	6 650	3 695-	55.57-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 149 581		1 149 581	1 016 797	132 783	13.06
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	3 198		3 198	3 062	136	4.43	
Total II	1 173 790		1 173 790	1 035 895	137 895	13.31	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 230 156	54 965	1 175 190	1 037 497	137 694	13.27	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	314 717		314 717			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	629 053		593 302		35 751	6.03	
Autres	41 624		41 624				
Report à nouveau	2 134		951		1 183	124.33	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	103 621		36 989		66 632	180.14
	Situation nette (sous total)	1 091 149		987 584		103 566	10.49
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	1 091 149		987 584		103 566	10.49
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	11 972				11 972	
	Provisions pour charges						
	Total III	11 972				11 972	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 392		5 934		9 458	159.40
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	52 082		33 298		18 784	56.41
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 595		10 681		6 086	56.98
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
	Total IV	72 069		49 913		22 156	44.39
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 175 190		1 037 497		137 694	13.27

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

31 589 50 040

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation ⁽¹⁾						
Cotisations	6 852		9 018		2 166-	24. 02-
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	51 727		113 639		61 911-	54. 48-
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	330 961		280 282		50 679	18. 08
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	5 000				5 000	
Dons manuels	5 888		5 138		750	14. 60
Mécénats	160		4 534		4 374-	96. 47-
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 194		1 163		10 031	862. 25
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	47 696		72 316		24 620-	34. 05-
Total I	459 478		486 090		26 612-	5. 47-
Charges d'exploitation ⁽²⁾						
Achats de marchandises	14 444		25 622		11 177-	43. 62-
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	105 208		150 780		45 572-	30. 22-
Aides financières			370		370-	100. 00-
Impôts, taxes et versements assimilés	2 684		3 571		887-	24. 84-
Salaires et traitements	180 875		212 194		31 319-	14. 76-
Charges sociales	44 098		52 686		8 588-	16. 30-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	201		7 499		7 298-	97. 32-
Dotations aux provisions	11 972				11 972	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2 222		3 571		1 349-	37. 77-
Total II	361 705		456 293		94 588-	20. 73-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	97 773		29 797		67 976	228. 13

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		497		767	270-	35. 23-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		497		767	270-	35. 23-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées				96	96-	100. 00-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV				96	96-	100. 00-
2. Résultat financier (III-IV)		497		670	174-	25. 93-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		98 269		30 467	67 802	222. 54
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		4 889		2 466	2 423	98. 23
Sur opérations en capital		500			500	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		5 389		2 466	2 923	118. 51
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		37			37	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		37			37	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		5 352		2 466	2 886	117. 03
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		465 363		489 323	23 960-	4. 90-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		361 742		456 390	94 648-	20. 74-
5. EXCEDENT OU DEFICIT		103 621		32 934	70 688	214. 64

ATTENTION : RESULTAT BILAN DIFFÉRENT RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Tableau de suivi des fonds dédiés	X
Variation des fonds propres	X
Disponibilités en Euros	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 175 190.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 314 117.16 Euros et dégagant un excédent de 103 621.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objet le soutien et la formation des aidants familiaux. Il s'agit de la structure d'accueil et de réception des demandes de la part des aidants en difficulté et des patients en début de maladie qui se trouvent en recherche d'information.

L'association est membre de France Alzheimer et elle propose aux familles un accompagnement. Ce dernier peut être individuel en entretien avec les psychologues libérales de l'association, ou collectif grâce à des groupes de parole et des formations de familles à la prise en charge de certaines maladies de la mémoire.

L'association France Alzheimer des Bouches du Rhône a la double casquette association membre de l'UNFA mais aussi gestionnaire de deux dispositifs : un accueil de jour financé par l'ARS et le CD 13 et une plateforme de répit financée par l'ARS.

L'association agit par différentes actions, soit à destination des aidants, soit à destination du couple aidant/aidé :

- Des rendez-vous individuels,
- Des ateliers (écriture, mémoire etc...),
- Des formations (à destination des aidants),
- Des groupes de parole,
- Des moments de convivialité (jeux de société, café mémoire, halte relais,
- Des séances de sport adapté,
- Des séances de sophrologie.

Il est à noter que toutes les aides apportées aux aidants familiaux (permanences téléphoniques, entretiens individuels avec un psychologue, groupes de parole, groupe de formation et d'information, coordination médicale, aides pour les démarches sociales) sont prises en charge en grande partie par l'Union Nationale des Associations France Alzheimer.

L'accueil thérapeutique de jour Aix Alzheimer est une structure autonome, un établissement sanitaire et social autorisée par arrêté conjoint DDASS, Conseil Général des Bouches du Rhône du 23 juin 2006 après avis favorable du CROSMS réuni le 07 octobre 2005.

La plateforme de répit, intitulée " le temps des aidants ", démarrée le 01 décembre 2011, suite à l'acceptation du dossier dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence Régionale de la Santé PACA. La structure est portée par l'Association France Alzheimer et son accueil de jour thérapeutique autonome Aix Alzheimer.

Animée par une psychologue et une aide médico-psychologique, elle couvre le territoire du d'Aix en Provence, du Pays d'Aix, de Salon de Provence et du Pays Salonnais.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Elle propose sur l'ensemble de son territoire des activités à destination des aidants, du couple aidant-aidé et des actions de convivialité, de soutien et de répit.

Les moyens financiers :

Les principaux produits 2020 de l'association sont les suivants :

- Dons
- Adhésions
- Dotation soins de l'Agence Régionale de Santé (accueil de jour et plateforme de répit)
- Les participations des familles
- La subvention de la Mairie d'Aix en Provence
- Dotation de l'Union France Alzheimer

L'association est gérée grâce à la présence de sept bénévoles. Sur 2020, cela a représenté 1673 heures. Elle compte 9 salariés. 6 salariés travaillant à l'accueil de jour, 2 à la plateforme de répit (Aix Alzheimer) et 1 pour France Alzheimer Bouches du Rhône.

Plusieurs libéraux interviennent, 4 psychologues (atelier mémoire, groupe de parole, formation des aidants, halte relais, café mémoire et suivi malade jeune, une musicothérapeute, deux art-thérapeutes et un éducateur de sport adapté.

La Mairie d'Aix en Provence met à disposition des locaux ainsi qu'un parking par le biais d'une autorisation d'occupation par tacite reconduction.
De plus l'association est propriétaire d'un véhicule 9 places.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

o Impacts sur l'association France Alzheimer :

- Diminution des dons
- Diminution des adhésions
- Arrêt des actions en présentiel (période de confinement)
- Période de fermeture et de chômage partiel

o Impacts sur l'accueil de jour :

- Diminution des recettes liées à la participation des familles à l'accueil de jour
- 732 places d'occupation non pourvues du fait de fermeture de l'accueil de jour (1er confinement)
- Depuis le 1^{er} juin 2020, passage provisoire d'une capacité d'accueil de 15 places à 6 places.
- Difficultés de remplacement du personnel absent
- Période de chômage partiel

o Impacts sur la plateforme de répit :

- Travail à distance
- Arrêt des actions de convivialité

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Période de chômage partiel

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus

Une scission complète des activités d'accueil de jour et de plateforme de répit est prévue courant 2021 après validation de l'ARS auprès du SSIAD L'OASIS qui appartient au groupe JCM Santé.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le nouveau Plan Comptable des associations n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'association.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers	2 990		
Matériel de transport	35 033		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 373		
TOTAL	60 395		
Prêts, autres immobilisations financières	1 200		
TOTAL	1 200		
TOTAL GENERAL	61 595		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			2 990	2 990
Matériel de transport			35 033	35 033
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 229	17 144	17 144
TOTAL		5 229	55 166	55 166
Prêts, autres immobilisations financières			1 200	1 200
TOTAL			1 200	1 200
TOTAL GENERAL		5 229	56 366	56 366

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	2 990			2 990
Matériel de transport	35 033			35 033
Emballages récupérables et divers	21 971	681	5 709	16 943
TOTAL	59 993	681	5 709	54 965
TOTAL GENERAL	59 993	681	5 709	54 965

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers	681				
TOTAL	681				
TOTAL GENERAL	681				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		11 972			11 972
TOTAL		11 972			11 972

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		114	114		
TOTAL		114	114		
TOTAL GENERAL		12 086	114		11 972
Dont dotations et reprises d'exploitation		11 972			

Les provisions pour risques et charges sont celles faites sur les risques de reversion des indemnités ASP suite au maintien des financements.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 200		1 200
Autres créances clients	18 057	18 057	
Groupe et associés	2 935	2 935	
Débiteurs divers	20	20	
Charges constatées d'avance	3 198	3 198	
TOTAL	25 409	24 209	1 200

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 392	15 392		
Personnel et comptes rattachés	17 286	17 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 142	19 142		
Autres impôts taxes et assimilés	15 654	15 654		
Autres dettes	4 595	4 595		
TOTAL	72 069	72 069		

L'essentiel des créances est représentées par le solde des compensations attributives allouées par l'ARS pour un montant restant de 13 279 €.

Les dettes fournisseurs sont des dettes normales de fin d'année 2020 qui seront réglées durant le premier trimestre 2021.

Celles afférents aux personnels sont essentiellement les acquis sociaux des congés payés pour un montant global de 16 506 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

Variation des fonds propres

Les fonds propres sont éclatés selon les secteurs.

Pour l'Accueil de jour :

Réserves de Trésorerie	: 20 000
Réserves de Fonctionnement	: 131 924
Réserves de Compensation	: 8 781
Résultat en attente d'affectation ARS	: 9 285

Total des fonds propres ADJ : **151 420**

Le résultat 2020 ADJ à affecter sera un excédent de 54 123 €.

Pour la Plateforme de Répit:

Réserves de Fonctionnement	: 77 088
Réserves de compensation	: 8 781
Réserves pour investissements	: 18 294

Total des fonds propres PFR : **104 163**

Le résultat 2020 PFR à affecter sera un excédent de 24 989 €.

Pour le secteur Alzheimer ASSO :

Réserves pour investissements	: 3 330
Fonds associatifs	: 64 093
Legs et donations	: 250 624
Projet associatif	: 402 479
Report à nouveau	: 11 419

Total des fonds propres ASSO : **731 945**

Le résultat 2020 ASSO à affecter sera un excédent de 24 509 €.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 862
Dettes fiscales et sociales	23 968
Autres dettes	4 199
Total	36 029

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 198
Total	3 198

Il s'agit des charges appelées sur 2020 mais concernant l'exercice 2021. On a essentiellement l'assurance MAIF pour 2021 pour un montant de 2666 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention de la ville d'Aix en Provence	4 000
Total	4 000

Effectif moyen

	Personnel salarié
Employés	8
Total	8

Valorisation des contributions volontaires

Il s'agit du bénévolat qui s'est élevé à un nombre d'heure de 1673 heures valorisé à un taux horaire de 20 € de l'heure, soit un montant de bénévolat évalué à la somme de 33 460 €.

L'association bénéficie d'une mise à disposition des locaux son siège et de son activité par la ville d'Aix en Provence. La valorisation n'a pas été transmise par la ville et n'apparaît donc pas dans les contributions volontaires.